

ANNONCE POUR TOUS LES MJPM ET ORGANISMES DE PROTECTION DES MAJEURS EXERCANT SUR TOUTE LA FRANCE

Bonjour à tous,

Je lance aujourd'hui un service de consultation gratuite par email à destination de tous les Professionnels de la Protection des Majeurs.

L'idée est de vous permettre de me poser directement des questions pratiques dans tous les domaines du droit civil et pénal en relation directe avec les dossiers de majeurs protégés que vous traitez.

Sont exclus du champ d'application : le droit fiscal, le droit des étrangers, le droit administratif et toutes les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement de la profession de MJPM/préposé).

Bien entendu le format reste celui d'une plateforme "SVP" avec des réponses juridiques courtes par email ou par téléphone selon les cas, qui ne peuvent être documentées de la même façon qu'une consultation juridique classique.

Ce service est totalement gratuit. Je m'engage à vous répondre sous 48h/72h.

Comment présenter votre question ?

Envoyez votre question sur cette adresse : thierry.rouzies@tr-avocat.com

Indiquez dans votre envoi les informations suivantes nécessaires :

- nature de la mesure (sauvegarde/curatelle/tutelle)
- âge et lieu de vie du majeur

En espérant que ce service vous sera utile, je vous dis à très bientôt !

Thierry Rouziès

Avocat spécialiste des mesures de protection pour les majeurs depuis 2010. Je travaille principalement avec les MJPM
Paris, Île-de-France, France

Coordonnées

T.R. Avocat - www.tr-avocat.com
Ecole de Formation du Barreau de Paris
www.tr-avocat.com